

Pourquoi ? Repérer des cas groupés d'IRA nécessitant des mesures collectives

Qui tient à jour ? Le médecin coordonnateur / les infirmiers

Comment ? Surveillance toute l'année, pas seulement en période hivernale :

- indiquer **chaque nouveau cas** d'IRA par un carré :
 - plein pour les résidents
 - avec une croix pour le personnel
- recopier les cas survenant du 25 au 31 sur la page suivante
- pour des cas survenant lors d'une même journée, les carrés s'empilent les uns au dessus des autres

Définition d'un cas d'IRA basse : association ou succession de : toux + signes généraux (fièvre, céphalée, sueur, rhume, mal de gorge et arthralgies) + signes fonctionnel ou physique d'atteinte respiratoire basse (dyspnée, douleur thoracique, sifflement, signes auscultatoires récents) heures

- **A chaque nouveau cas parmi les résidents, se poser la question d'un cas groupés :**
 → y a-t-il au moins 5 cas d'IRA en 4 jours ?

→ Si oui à la question : - des mesures doivent être prises.
 - les cas groupés identifiés doivent être signalés à la CVAGS

Exemple de cas groupés d'IRA



